

COMMUNIQUE AUX HABITANTS
COLLECTE SELECTIVE DES PAPIERS ET EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES

Plus simple le tri !

L'extension des consignes de tri, va vous simplifier la vie !

A partir de maintenant, vous pouvez trier tous les emballages ménagers sans distinction : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception.

Quelques exemples : pots de yaourt, barquettes de beurre, barquettes de viande, blisters, pots de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée, films, sacs, flacons et bouteilles, tous en plastique.

Attention, **les emballages en verre sont toujours à déposer à part**, dans la colonne spécifique à verre.

Vous n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.

Nous vous rappelons que ces emballages doivent être déposés en vrac, c'est-à-dire sans les enfermer dans un sac. Car sinon, ils risqueraient de ne pas être recyclés.

Et puis, les gros cartons doivent être aplatis ou découpés pour en réduire le volume et optimiser la place dans le bac roulant. Sinon, ils vont aussi très bien dans l'une de nos huit déchèteries.

Pour éviter les doutes, un mémo tri joint à ce courrier vous précise les nouvelles consignes en usage dans la commune. **Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).** Si vous avez une question, vous pouvez contacter nos équipes par téléphone au 04.68.94.18.63 ou consulter le site www.smictom-ouestaudois.fr.

Grâce à votre geste de tri, votre commune et le SMICTOM de l'Ouest Audois agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

